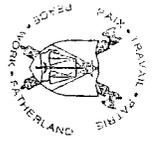


CAMEROON



**52ème SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION  
DE LA FEMME**

**INTERVENTION DE**

**S.E.M. IYA TIDJANI  
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT**

**SUR LE POINT 3 : SUIVI DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES  
FEMMES ET DE LA VINGT-TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE INTITULEE « LES FEMMES EN L'AN 2000 : EGALITE  
ENTRE LES SEXES, DEVELOPPEMENT ET PAIX POUR LE XXIIE SIECLE »**

**NEW YORK, le 03 mars 2008**

**Vérifier au prononcé**

MISSION PERMANENTE DU CAMEROON  
AUPRES DES NATIONS UNIES

22 EAST 73rd STREET NEW YORK, N.Y. 10021  
(212) 794-2295 FAX: (212) 249-0533

PERMANENT MISSION OF CAMEROON  
TO THE UNITED NATIONS

Monsieur le Président,

Je voudrais pour commencer vous féliciter pour votre élection à la Présidence de notre Commission et vous dire combien ma délégation apprécie la manière avec laquelle vous dirigez nos travaux. Nous adressons également nos félicitations aux autres membres du Bureau.

Je voudrais saluer la présence à nos délibérations des ONG en nombre toujours croissant, ainsi que celle des personnes ressources qui nous enrichissent de leurs expériences et nous font partager leur compréhension, leurs réflexions et leurs espoirs quant aux défis qui nous interpellent. Je ne saurais taire par ailleurs, l'apport incommensurable des organismes des Nations Unies à nos travaux.

Le Cameroun souscrit bien sûr à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine par Antigua et Barbuda.

Monsieur le Président,

A mi-parcours de l'évaluation des objectifs souscrits lors de l'important Sommet du Millénaire, qu'avons-nous fait pour la mise en œuvre de l'objectif No 3 à savoir « la Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes » ?

Le thème de la présente session nous interpelle sur la nécessité de passer de la parole aux actes, pour remplir les engagements souscrits à Beijing, à la 23<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale au Sommet du Millénaire ainsi qu'au Sommet mondial.

Pour mon pays le Cameroun, la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes a été érigée en axe stratégique dans la politique nationale.

En effet, la politique de développement de la République du Cameroun est sous-tendue par le principe de la justice sociale, fondement du projet de société du Chef de l'Etat, le Président Paul BIYA. Ce projet est axé sur une société de libertés, d'égalité, de solidarité, de non violence et de paix ; une société harmonieuse pour l'épanouissement de toutes les camerounaises et de tous les camerounais. Cette politique intègre, bien évidemment la sexospécificité afin de susciter des transformations structurelles et institutionnelles favorables à sa mise en œuvre.

Le discours politique assorti d'aménagements adéquats du cadre institutionnel formel, demeure donc une source permanente d'orientations organisationnelles et fonctionnelles y relatives.

Les orientations de politiques régissant les actions menées dans cette perspective se définissent d'une part à la lumière des textes organiques liés à l'aménagement du cadre institutionnel, d'autre part à travers les documents de stratégies, cadres de référence, d'action et de concertation des différentes parties prenantes à la promotion du bien-être de tous les camerounais, hommes et femmes.

Toutes les structures gouvernementales, ainsi que celles mises en place par la société civile et les organisations non gouvernementales internationales, intègrent progressivement la perspective de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme.

Le mécanisme institutionnel répond ainsi à l'appel lancé par le Document de politique adopté en 1999, à la fois pour l'intégration de la perspective genre et la promotion de la femme dans la réalisation du projet de société conformément aux recommandations de Beijing, et pour la mise en œuvre des engagements internationaux souscrits par l'Etat en la matière.

Le document stipule entre autres que : «...la responsabilité de chaque acteur dans ce domaine devra dorénavant consister à réduire les disparités observées selon les sexes tout en prenant en compte les besoins spécifiques de la femme dans le cadre du courant général du développement durable... »

La création et la prise en compte des comités de développement, dont les comités villageois, avec une forte représentation et une implication significative des femmes à tous les niveaux de décision, constituent un atout non négligeable dans ce contexte, tout comme du reste, la prise en compte des associations et réseaux d'associations féminines.

Par ailleurs, des projets d'appui aux stratégies paysannes destinées aux femmes rurales ont été élaborés. Des mesures visant le maintien de la fille dans le système scolaire ont été adoptées et une stratégie spécifique pour une meilleure intégration des jeunes filles dans les filières de formation professionnelle a été mise en œuvre.

Les actions de plaidoyer entreprises depuis l'année 2005, assorties de séminaires et ateliers de renforcement des capacités pour la budgétisation du genre, dans le cadre général de l'institutionnalisation du genre, ont donné lieu à une plus grande prise de conscience des parties prenantes quant à l'efficacité des politiques publiques, désormais orientées vers des résultats palpables qui touchent des personnes concrètes, femmes et hommes, filles et garçons, dans leur vécu quotidien.

La promotion de la femme est selon notre conviction, une question de développement qui implique la participation de toutes les composantes de la communauté nationale, hommes et femmes et c'est comme tel que nous la traitons au Cameroun.

Ainsi, les processus budgétaires s'inscrivent dans ce cadre et avec la nécessité de la mise à disposition des données statistiques pour le suivi et l'évaluation, sous-tendent la collaboration entre les Ministères chargés des finances et de la planification et les autres parties prenantes.

A ce jour, l'action du mécanisme a porté sur :

- la réhabilitation et le développement des infrastructures en ce qui concerne l'éducation, la santé, les réseaux routiers, de distribution de l'eau et de distribution de l'électricité, l'assainissement urbain ;

- la stabilisation des prix des denrées de premières nécessité et le maintien du pouvoir d'achat des familles ;
- la sécurité des populations ;

- la lutte contre les violences faites aux femmes, les violences familiales et conjugales ;

- la lutte contre le VIH/SIDA ;

- la lutte contre la corruption ;

- la dynamisation du secteur agricole ;

- la promotion des femmes à des postes de décision ;

- l'offre d'opportunité d'emploi aux femmes et aux filles ;

- la promotion de l'accès aux micro-crédits.

Mais, Monsieur le Président, le Gouvernement est conscient du fait que la crise et les efforts déployés pour la juguler ont profondément affecté les femmes et les filles, accentuant davantage leur vulnérabilité. Aussi les initiatives prises spécifiquement pour elles, grâce à l'initiative PPTTE, s'accompagnent-elles d'un volet renforcement des capacités pour en garantir l'efficacité (exemple : mise en place d'un programme d'appui aux femmes pauvres dans les CPF). Ces initiatives viennent renforcer celles déjà en cours et qui insistent sur le renforcement des capacités des femmes et la sensibilisation des hommes (PREPAFEN ; PARFAR).

Cela a été souligné. Le mécanisme national de promotion de la femme intègre progressivement la préoccupation politique de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. La stratégie de l'institutionnalisation systématique du genre à tous les niveaux semble être la voie idéale à suivre. Les orientations prises par les Ministères des Finances et de la Planification dans le cadre du processus de préparation du budget permettront de faire des avancées appréciables.

Pour finir, nous tenons à souligner ici que l'œuvre de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes bien qu'elle s'inscrive dans le contexte précis de chaque société, nous interpelle tous et la solidarité internationale exige que nous nous mettions tous ensemble, pour donner à toute femme, suivant son contexte, les moyens de son épanouissement.

Comme l'a rappelé le 23 octobre 2007, le Président de la République, S.E.M. Paul Biya, « Cette solidarité ne doit pas se limiter à l'expression de bonnes intentions, à des catalogues de résolutions ou d'engagements individuels et collectifs dont la mise en œuvre est sans cesse différée. Elle doit être effective, se traduire par des actes et des faits significatifs à même de répondre aux

besoins et attentes des pays du Sud qui sont encore, nous le savons, énormes. »

Nous saisissons cette opportunité, Monsieur le Président, pour appuyer la recommandation du Secrétaire général de l'ONU visant à faire de la prochaine conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargé d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, l'occasion d'intégrer la sexospécificité dans les politiques macroéconomiques et les objectifs convenus au plan international.

**Je vous remercie.**